



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT (représentée) - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO (absente au point 1) - MM. SARTHOU (absent au point 1) - TRIGANCE (absent au point 1) - BENSAID (absent au point 1) - OLIVEIRA (absent au point 1) - Mme BIENVENU (absente au point 1) - M. AUDEBERT (représenté à partir du point 2) - Mmes AMORÉ - POIRIER (absente au point 1).

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Informations générales : Bilan de la vaccination anti COVID au 23 juin 2021 ; Opération estivale Neuilly l'Eté ; 2^{ème} édition du marché Saint-Baudile le dimanche 4 juillet 2021 ;

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le barème d'évaluation de la valeur d'un arbre permettant de calculer financièrement les dégâts causés sur le patrimoine arboré communal et, de demander une indemnité en cas de dégradation ;

A l'unanimité, les élus autorisent l'acquisition d'un emplacement de stationnement dans le parking situé rue du Berry pour un montant de 7 000 € ;

Les élus approuvent, à l'unanimité, les dispositions du règlement communal de voirie applicable à Neuilly-sur-Marne.

Budget ville : l'assemblée approuve, à l'unanimité, la liste des admissions en non-valeur (d'une valeur inférieure 100 €) comprises entre 2006 et 2015 pour un montant total de 99 934,60 € ;

Décisions modificatives pour l'exercice 2021 :

- budget ville : adoption, par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement – Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neuilly-sur-Marne), de la décision modificative n°2 ;
- budgets centre équestre et port de plaisance : adoption, à l'unanimité, des décisions modificatives n°1.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les modalités d'attribution des remises de prix pour les lauréats du concours municipal de la Mémoire de la Résistance et de la Déportation, représentant une dépense totale de 1 600 € TTC ;

L'assemblée, à l'unanimité, adopte par les nouveaux tarifs proposés par le Tennis Club de Neuilly-sur-Marne dans le cadre de la délégation de service public. Le détail est affiché en mairie.

Les élus approuvent, à l'unanimité, le rapport sur la gestion de la SEMINOC en 2020 ;

A l'unanimité, l'assemblée autorise M. le Maire à signer différents actes :

- convention pluriannuelle NPNRU du quartier Val Coteau à Neuilly-sur-Marne ;
- charte territoriale du relogement de Grand Paris Grand Est ;
- convention type d'expositions définissant les modalités d'organisation avec les artistes ;
- conventions locales à intervenir avec Orange dans le cadre de l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs et documents s'y afférents ;
- protocole transactionnel dans le cadre du marché de fourniture de mobilier ;
- protocole transactionnel avec un agent municipal.

Personnel communal : les élus approuvent, à l'unanimité, :

- les mesures définissant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents de la police municipale ;
- la modification du tableau des effectifs ;
- la possibilité de recrutement par voie contractuelle d'un chargé de mission urbanisme réglementaire.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Le Maire,
Signé : Zartoshte BAKHTIARI